

revenu qui va en découler représentent des responsabilités bien trop lourdes pour nous et des fonds bien trop considérables pour être consacrés entièrement au Yukon. Mais n'est-ce pas justement pourquoi nous avons un régime fédéral?

Le ministre a déclaré dans son discours ou son livre blanc si je puis m'exprimer ainsi:

Toutefois, je suis maintenant convaincu que l'élimination de ces solutions éventuelles...

Ces solutions étaient: donner le Yukon en cadeau à la Colombie-Britannique, prolonger les frontières des provinces vers le nord jusqu'à la mer Arctique, nous unir au Mackenzie ou à d'autres parties des provinces. Le ministre les a toutes rejetées, et je le félicite, comme nous le félicitons tous au Yukon de cette décision. C'est un des bons aspects de ses remarques. Je reprends ma citation:

Toutefois, je suis maintenant convaincu que l'élimination de ces solutions éventuelles prépare la voie, d'une façon simple et efficace, à l'étude des réformes nécessaires, réformes qui assureront une plus grande autonomie au gouvernement territorial...

Pures balivernes, que tout cela. Le ministre dit aussi que l'une des principales difficultés est de rapprocher le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Ce Livre blanc, les observations du ministre et le télégramme que le premier ministre (M. Trudeau) a envoyé hier aux membres du Conseil du Yukon pour inviter leur délégation à venir à Ottawa étudier ces questions avec lui, tout cela donne l'impression que la difficulté majeure que nous rencontrons au Yukon est de rapprocher l'exécutif et le législatif et qu'en outre, l'exécutif est élu. Ce n'est pas du tout le cas.

Ce qu'on appelle l'exécutif au Yukon, c'est le commissaire et ses deux adjoints. Ce sont des fonctionnaires. Ils ne constituent pas réellement un exécutif. Ce sont des administrateurs et ils reçoivent leurs instructions du ministre. Lorsque ce dernier parle d'un exécutif dans son livre blanc, donnons-lui son véritable titre. Substituons dans sa déclaration le terme exact à celui d'exécutif et nous verrons alors qu'il veut parler de la difficulté d'harmoniser le pouvoir législatif et les fonctionnaires. C'est à quoi l'on tend et c'est ce qu'on veut dire. C'est également ce que cette manœuvre aurait accompli si on avait acquiescé aux désirs du ministre en établissant cet organisme.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député. Il vient d'affirmer que les fonctionnaires reçoivent leurs directives du ministre. Ne convient-il pas que le ministre est un représentant élu et

a-t-il une si pauvre opinion du représentant fédéral élu au Yukon?

M. Nielsen: Certainement pas. Le ministre aura remarqué que je ne me suis jamais montré dur à son sujet à la Chambre depuis qu'il siège sur les banquettes ministérielles et je ne l'ai pas été non plus dans ma circonscription et je continuerai à agir ainsi tant que je n'aurais pas raison de faire autrement. Mais c'est sûrement ce qui empêche le ministre d'acquiescer aux désirs légitimes du Yukon. Nous croyons qu'il est un chic type, trop chic peut-être. Mais qu'y a-t-il de mal à ce que les élus régionaux décident des programmes scolaires? Pourquoi est-ce le ministre qui en déciderait? La réponse est parfaitement claire. Il ne voudrait pas non plus que quelqu'un vivant à Ottawa impose à ses enfants, là où ils demeurent, les matières qui leur seront enseignées.

On a tort de confier ce pouvoir au ministre. L'argument est fort convaincant et je suis certain que le ministre sera d'accord avec moi. Il prétend raffermir les liens entre ce qu'on appelle l'exécutif et le corps législatif. Il veut plutôt dire qu'il cherche à consolider et implanter les pouvoirs des fonctionnaires au détriment des représentants élus du peuple. Ce serait la conséquence de la création d'un comité exécutif. Trois fonctionnaires formeraient la majorité.

Puis encore, le seul membre élu du Conseil invité à siéger avec les trois fonctionnaires serait chargé d'un ou de plusieurs secteurs du gouvernement territorial, mais il y a une attrape, car ce serait sous la surveillance du commissaire. En termes simples, cela veut dire sous la surveillance du ministre et malgré toute la confiance que nous avons en lui, nous considérons que ce n'est pas là un gouvernement responsable.

Il n'y a qu'une seule entité, envers laquelle un représentant élu devrait être responsable: les gens qui l'ont mandaté. Ce n'est pas la fonction publique. Ce principe est certainement le plus valable. Avec toute la considération que j'ai pour les aptitudes, les capacités et l'intégrité du ministre, je constate que ce n'est pas envers lui que le représentant élu devrait être responsable.

Nous voulons avoir voix au chapitre dès lors que notre propre destinée est en jeu. Nous voulons être présents là où les décisions sont prises. C'est notre droit. C'est le droit de tout peuple libre, où que ce soit. C'est le droit de tout Canadien et, s'il faut ajouter foi aux déclarations du premier ministre lors de la conférence sur la constitution de février dernier, c'est un droit dont on ne saurait nous priver plus longtemps.